

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 02 juin 2014
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Madame Fabienne NADOR
Madame Justine MOUREAUX donne procuration à Madame Emilie FERRANT
Monsieur Patrick BIDOT donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Monsieur Pierre ROSSETTO donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
Monsieur Rémy WIGNO donne procuration à Monsieur Patrick WALTER

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

1/ Compte rendu de la séance du 28 avril 2014

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 28 avril 2014

2/ Affectation des subventions aux associations pour 2014

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2014 (article 6574)	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS
AAPPMA « La Charmontaise » dont 500€ sub exceptionnelle	3 636 €
Ainsi Font Font	401 €
Amicale philatélique	189 €
Anciens combattants	627 €
Auto Modèle Club Charmontais	386 €
Charmon's les couleurs	89 €
Chorale CAMP'NOTE	478 €
Entente Nommay Vieux-Charmont	1 639 €
FCPE	182 €
Futsal	100 €
Gymnic Club Charmontais	884 €
Karaté do	602 €
Loisirs Animations Sports	658 €
Photo vidéo	606 €
Poussus	615 €
SEP(dont 400 € de subvention exceptionnelle)	1 695 €
Tai-jitsu	862 €
Tennis de table	342 €
Tennis Club Charmontais	598 €

Texas Country	533 €
Vénus Musique (subvention exceptionnelle)	400 €
Volley	441 €
SOUS TOTAL	15 963 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES HORS CRITERES	
Amicale des pompiers	600 €
Comité des Fêtes	600 €
SOUS TOTAL	1 200 €
ASSOCIATIONS AUTRES	
Contrat Territorial Jeunesse porté par la MJC de Sochaux avec CG25	2 500 €
ADEC (subvention annuelle ordinaire de fonctionnement)	1 264 €
Ecole primaire Noël des élèves	1 000 €
Ecole primaire subvention exceptionnelle classe verte	1 050 €
Ecole maternelle Noël des élèves	640 €
Collectif Petite Enfance (dans le cadre du Contrat Petite Enfance)	98 €
Fédération DDEN	30 €
UNICEF	500 €
MRAP	70 €
Sésame autisme	50 €
Société Histoire Naturelle	50 €
Pupilles de l'Enseignement Public	50 €
SOUS TOTAL	7 302 €
TOTAL GENERAL EN EUROS	24 465 €

Sur proposition de Monsieur Gérard MARTIN,
Après délibération :

Le conseil municipal

ADOpte les propositions de subvention,
AUTORISE Monsieur le Maire à régler les dites subventions.

Monsieur le Maire précise qu'une association a fait son retour dans la Commune : l'amicale des anciens sapeurs-pompiers volontaires de Vieux-Charmont. Une exposition d'anciens véhicules a eu lieu sur le parking de R.J.J le 1^{er} juin.

Madame Fabienne NADOR ajoute qu'elle a apprécié cette inauguration et a pu ressentir la passion qui anime ces anciens sapeurs-pompiers.

Afin d'attirer et d'intéresser une population plus conséquente, Monsieur Yves LENZI propose de demander à l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de faire un « défilé » dans les rues de Vieux-Charmont, le 14 juillet ou à une autre date (à définir).

Monsieur le Maire souhaite également remercier Madame MEUNIER qui se rend disponible à chaque fois qu'elle est sollicitée, ce qui fut encore le cas pour cette inauguration.

Monsieur Gérard MARTIN indique qu'un nouveau mode de calcul sera mis en place en 2015, avec la disparition de la prise en compte des frais fixes et une part encore

plus prépondérante de la participation des membres des associations aux différentes manifestations (marché aux fleurs, journée environnement, nocturne cycliste, 14 juillet, le Lion, opération brioches).

3/ Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs. Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Le Président de droit en est M. Henri-Francis DUFOUR, Maire.

16 noms de titulaires dont un domicilié hors de la commune

- 1 - M. Guy FRANCAIS
- 2 - M. Patrick WALTER
- 3 - M. Jean-Marie BARTHES
- 4 - M. Roger ZOZZOLI
- 5 - M. Guy BIGANZOLI
- 6 - M. Paul WODEY
- 7 - M. Hubert CLAUDE
- 8 - M. Marcel ERARD
- 9 - M. Gilbert GAUTHIER
- 10 - M. Claude DEUR
- 11 - M. Daniel FRIOT
- 12 - M. Jacques WITREM
- 13 - M. Samuel BANDELIER (HC)
- 14 - Mme Danièle NIMETZ
- 15 - Mme Barbara KUBICKI
- 16 - M. Loris HUG

16 noms de suppléants dont un domicilié hors de la commune

- 1 - M. Gérard FESSELET
- 2 - M. Gérard MARTIN
- 3 - M. Patrick BIDOT
- 4 - M. Yves LENZI
- 5 - M. Etienne FAURE
- 6 - M. Pierre ROSSETTO
- 7 - M. Louis-Marie BERNIER
- 8 - Mme Fabienne NADOR
- 9 - M. Denis HARRER
- 10 - Mme Zohra REKIBI
- 11 - Mme Emilie FERRANT
- 12 - Mme Sandrine FONTAINE
- 13 - Mme Isabelle SONNET
- 14 - M. Rémy WIGNO
- 15 - M. Thomas MARTIN (HC)
- 16 - Mme Annie BERNIER

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la nomination des 16 membres titulaires et des 16 membres suppléants

4/ Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création, dans les Communautés à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers

Les membres de la CIID doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention

Approuve la nomination de Monsieur Patrick WALTER

5/ Création de postes pour 6 contrats emplois été 2014

Comme chaque année, afin de pallier le manque de personnel en période estivale, il est fait appel à de jeunes charmontais.

Les conditions de recrutement sont les mêmes que les années passées :

- avoir 18 ans révolus,
- être scolarisé ou étudiant,
- n'avoir jamais été embauché dans les services communaux (sauf stagiaire non rémunéré, le cas échéant),
- appréciation du caractère social de la demande, le cas échéant,
- avec une priorité aux jeunes refusés l'année précédente.

Le taux de rémunération est fixé sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, soit l'équivalent du SMIC horaire en vigueur.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer six contrats « emplois d'été » d'une durée d'un mois chacun, les crédits nécessaires ayant été prévus lors du vote du BP 2014.

6/ Subvention exceptionnelle

(voir vote des subventions 2014)

7/ Désignation du référent communal de sécurité routière

Depuis 2002, la sécurité routière est érigée en grande cause nationale. Afin de lutter contre l'insécurité routière, les municipalités sont des acteurs essentiels.

Il convient donc de désigner un référent sécurité routière. Pour permettre à ce référent de jouer pleinement son rôle de personne ressource dans ce domaine, les services de l'Etat organiseront des réunions et des formations.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la nomination de Gérard MARTIN

8/ Tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire Participation des familles pour l'année 2014 / 2015

La différence tarifaire relative aux tranches du quotient familial qui incombe aux parents assujettis et non assujettis ayant fait débat, Monsieur le Maire propose d'instaurer une nouvelle tarification pour les parents non assujettis à l'impôt dans la Commune

TARIFS DU PERISCOLAIRE 2014 / 2015

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACCUEIL DU MATIN DE 7 h 30 A 8 h 30
< 775	0,70 €
> 775	1,20 €

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNALIER REPAS + ANIMATION DU TEMPS DE MIDI Enfant scolarisé à Vieux-Charmont dont les parents sont assujettis à l'impôt dans la commune	TARIF JOURNALIER REPAS + ANIMATION DU TEMPS DE MIDI Enfant scolarisé à Vieux-Charmont dont les parents ne sont pas assujettis à l'impôt dans la commune
< 400	3,58 €	5,08 €
de 401 à 599	4,81 €	6,31 €
de 600 à 775	5,63 €	7,13 €
de 776 à 999	6,80 €	8,30 €
de 1000 à 1199	7,55 €	9,05 €
> 1200	7,80 €	9,30 €

Un abattement de 15 % est mis en place pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant sur le seul service de restauration scolaire.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ACCUEIL DU SOIR DE 16 h 30 A 18 h 00
< 775	1,05 €
> 775	1,80 €

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ANIMATION DU MERCREDI APRES MIDI DE 13 h 30 A 17 h 00
< 775	2,25 €
> 775	4,00 €

Adopté à l'unanimité

9/ Questions diverses

-Monsieur le Maire présente le retour du questionnaire destiné aux familles sur l'application de la réforme des rythmes scolaires :

- « Vos enfants sont-ils contents de ce qu'ils font pendant les activités péri-éducatives mises en place par la mairie ? » : 97% de satisfaits

- « En tant que parents, êtes-vous satisfaits des activités proposées? » : 92% de satisfaits

- « En tant que parents, êtes-vous satisfaits de l'encadrement de ces activités (nombre d'animateurs, organisation, ...) ? » : 95% de satisfaits

- « En tant que parents, êtes-vous satisfaits des lieux où se passent les activités ? : 97% de satisfaits

-: « Quel bilan faites-vous de l'organisation de cette semaine scolaire vis-à-vis des rythmes et de l'équilibre de vie de vos enfants ? » 62% des parents estiment que la fatigue ou le stress des enfants ont augmenté, 38% sont satisfaits ou estiment qu'il n'y a pas de changement.

-Madame Zohra REKIBI : le repas des anciens a réuni plus de 120 convives. Deux anniversaires (90 ans) seront fêtés le 14 juin et le 21 juin à 11 heures en Mairie.

-Monsieur Guy FRANÇAIS :

-la réception des travaux du temple se fera vendredi 6 juin à 17 heures : rendez-vous au temple

-les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau rue de la Promenade sont achevés, reste juste l'enrobé à réaliser

-les études pour la nouvelle restauration scolaire et l'aménagement de l'ancien logement (école primaire) sont en cours

-Madame Fabienne NADOR :

-une rencontre collège de Sochaux / Elus a eu lieu le vendredi 23 mai parmi les 650 élèves, 69 sont de Vieux-Charmont. (le plus grand nombre provenant de Grand-Charmont)

-l'existence du Contrat Territorial Jeunesse est remis en question. Il est en effet nécessaire qu'il y ait au moins 3 communes signataires. Pour des raisons financières, la Commune de Grand-Charmont a annoncé qu'elle ne pouvait plus s'engager sur le dispositif. Madame NADOR propose de rencontrer Monsieur le Maire d'Exincourt pour lui expliquer les enjeux de ce CTJ

-réunion de la commission scolaire le 3 juin. Il y sera abordé notamment l'accueil des enfants sur 3 plages horaires

-bilan activités péri-éducatives jeudi 5 juin au périscolaire

-conseil d'administration d'IDEHA le 4 juin

-Madame Annie BERNIER : le bilan de l'aide aux devoirs suivi d'un goûter est programmé le 30 juin à 16h30.

-Madame Emilie FERRANT rappelle que la Commune accueillera un événement exceptionnel du 8 au 12 juillet : le festival théâtral été.

Des spectacles variés vous seront proposés tous les jours sur différents sites de la Commune.

-Monsieur Yves LENZI : le 18 juin, réunion au monument aux morts à 10 h 45 pour honorer les morts et victimes de la guerre d'Indochine. Un pot de l'amitié sera offert en Mairie.

-Monsieur Patrick WALTER : la commission infos se réunira mercredi 4 juin à 20 heures. De nombreuses manifestations sont programmées entre le 25 juin et la mi-juillet :

- réunion publique éco-quartier du Crépon le 25 juin
- nocturne cycliste et fête de la musique le 27 juin
- fête des écoles le 28 juin
- marché du soir le 4 juillet
- festival théâtral été du 8 au 12 juillet
- feux d'artifices et autres animations le 14 juillet
- journée du patrimoine le 15 juillet

Un flyer regroupant toutes ces informations sera distribué avant le Vieux-Charmont Infos de juillet.

Séance levée à 22 heures.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{eme} Adjoint	X		
BIDOT Patrick, 1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
BIGANZOLI Guy, 2 ^{eme} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine		X	Donne procuration à Madame Fabienne NADOR
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara		X	
LENZI Yves	X		
MOUREAUX Justine		X	Donne procuration à Madame Emilie FERRANT
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre		X	Donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
ZELLER Séverine	X		